



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09 AVR. 2025

ID : 062-216204735-20250404-25\_02\_15-DE

**DCM 25.02.15**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du**  
**4 avril 2025**

**Date de convocation :**  
**28 mars 2025**

**Objet :**  
**Admissions en non-valeur et créances**  
**éteintes sur le budget général**

**Votes pour : 28**  
**Vote contre : 0**  
**Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Étaient présents :** M. David THELLIER – Mme Laurie LECRINIER – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres excusés ayant donné procuration :**

- M. Éric HEUGUE a donné procuration à Mme Marie-Paule CLAREBOUT ;
- M. Laurent DANIEL a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- Mme Caroline BERROD a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN ;
- M. Stève CAMPAGNE a donné procuration à Mme Sandrine ALLOUCHERIE ;
- M. Maxime THERY a donné procuration à Mme Stéphanie DELMARE ;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART.

**Membre absent :** Mme Céline COTTREZ.

Madame Sandrine ALLOUCHERIE est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*



**Ville d'Isbergues**

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le **09 AVR. 2025**

ID : 062-216204735-20250404-25\_02\_15-DE

**DCM 25.02.15**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état des restes à recouvrer établi par la trésorerie de Lillers présente des recettes antérieures ne pouvant être recouvrées malgré toutes les démarches de recouvrements réalisées par les services de la trésorerie.

Les sommes dues concernent différents frais de garderie et de cantine des années 2005, 2008, 2012, 2014, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 pour un montant global de 13 734,81 €.

Compte tenu des motifs invoqués par le comptable, il convient d'accepter les admissions en non-valeur et en créances éteintes de ces pièces irrécouvrables, et de préciser que les crédits seront inscrits au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « créances admises en créances éteintes ».

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération :

- **DECIDE** d'accepter l'admission en non-valeur de la liste n° 7310160932 pour un montant de 12 828,12 €, ainsi que les admissions en créances éteintes de la liste n° 7459760932 pour un montant de 815,36 € et de la liste n° 7360140432 pour un montant de 91,33 € ;
- **PRECISE** que les crédits seront respectivement inscrits au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « créances admises en créances éteintes ».

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

ip

David THELLIER  
Maire de la Commune de  
ISBERGUES  
8 avr. 2025

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.*